

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Est

**Décision n° 18076 du 7 avril 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-ouest**

NOR : INTJ1709388S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-ouest,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 69124 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630313S);

Vu la décision n° 63826 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630319S),

Décide:

Article 1^{er}

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade maréchal des logis-chef le 1^{er} mai 2017:

Bednarz Bruno	NIGEND : 248 679	NLS : 8 099 821
Belloir Aurélien	NIGEND : 271 649	NLS : 8 109 219
Grabe-Bidau Nicolas	NIGEND ; 244 644	NLS : 8 097 238

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 avril 2017.

*Le général de corps d'armée, commandant la région
de gendarmerie d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes
et la gendarmerie pour la zone défense et de sécurité Sud-Ouest,*

F. GIERÉ